

<http://www.liesse.fr/spip.php?article1026>



Circulaire de rentrée, informations de l'année scolaire 2017-2018

- Informations pratiques et les circulaires -

Circulaire de rentrée, année scolaire 2017-2018

Le mot de rentrée de chef d'établissement, l'actualité de la rentrée pour notre école :

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous le bonjour et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée par le retour à un fonctionnement à 4 jours d'école et dans la réorganisation des TAP. L'école a choisi depuis quelques années de développer des temps d'activités particulières à l'heure de midi pour les enfants de CE1 et CM2 avec des intervenants membres du personnel de l'école, des bénévoles ou salariés d'associations sportives et culturelles. Nous allons continuer à développer ces partenariats qui permettent de développer des compétences complémentaires à celles développées en classe. C'est d'ailleurs un projet inscrit à été initié. Cette année, le jardin sera complété par l'arrivée de 3 poules.

La rentrée scolaire, comme la dernière année scolaire, sera aussi marquée par des mesures de sécurité renforcées.

Nous y avons travaillé encore et toujours en partenariat avec la gendarmerie et la police municipale de Saint-Renan.

L'école a, depuis de nombreuses années, des procédures rodées dans le cadre de la sécurité incendie avec des entraînements réguliers et des investissements financiers réguliers.

L'école est aussi dotée d'un PPRE (plan particulier de mise en sécurité) en cas d'accidents technologiques, chimiques, biologiques ou autres.

Nous sommes aussi maintenant dotés d'un PPMI (plan particulier de mise en sécurité en cas d'intrusion d'un individu dangereux, d'un attentat).

Des exercices incendie sont faits régulièrement dans l'école, un exercice confinement est fait une fois dans l'année. Au cours de la première partie de l'année, nous réalisons en complément 2 exercices intrusion (1 jour durant les temps de classe, l'autre durant le temps d'accueil de midi).

D'autres parts, pour accroître la sécurité et réduire le risque un certain nombre de mesures sont en place :

- Filtrage des entrées systématiquement par du personnel de l'école avec possibilité de signaler à l'administration les visiteurs non autorisés.
- L'accès au site éducatif est sécurisé en dehors des heures d'entrée et de sortie et est possible que par la rue des écoles. Il est recommandé d'utiliser 2 interphones (un en entrée du portail et un deuxième au niveau de l'accueil) après du verrouillage. Les autres portes sont verrouillées.
- Remplacement des portes et des fenêtres (MATERIALEMENT) à l'heure de début de cours. Généralement, les entrées d'élèves arrivent en retard ou peuvent être entrées que par la rue des écoles. Il convient cependant d'arriver à l'heure afin de ne pas dérangier le personnel et les classes.

L'école, les familles, le bien prendre connaissance de l'année en cas de détachement d'un PPRE. « Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur »

Page 1 sur 10

Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017

Copyright © Ecole Notre Dame de Liesse, Saint-Renan - Tous droits réservés



**Ecole
NOTRE-DAME
DE LIESSE** *primaire*
ÉCOLE STANISLAS A.S.B.L.

Circulaire à conserver toute l'année scolaire

Circulaire de rentrée, année scolaire 2017-2018

Le mot de rentrée du chef d'Établissement, l'actualité de la rentrée pour notre école :

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée par le retour à un fonctionnement à 4 jours d'école et donc la disparition des TAP. L'école a choisi depuis quelques années de développer des temps d'activités périscolaires à l'heure de midi après le repas pour les enfants de CE1 au CM2 avec des intervenants membres du personnel de l'école, des bénévoles ou salariés d'associations sportives et culturelles. Nous allons continuer à développer ces partenariats qui permettent de développer des compléments complémentaires à ceux développés en classe. L'an dernier, un projet jardin a été initié. Cette année, le jardin sera complété par l'arrivée de 3 poules.

La rentrée scolaire, comme la dernière année scolaire, sera aussi marquée par des mesures de sécurité renforcées.

Nous y avons travaillé encore et toujours en partenariat avec la gendarmerie et la police municipale de Saint-Renan.

L'école a, depuis de nombreuses années, des procédures rodées durant le cadre de la sécurité incendie avec des entraînements réguliers et des investissements financiers réguliers.

L'école est aussi dotée d'un PPRE confinement : plan particulier de mise en sécurité en cas d'accidents technologiques, chimiques, biologiques ou autres.

Nous sommes aussi maintenant dotés d'un PPRE intrusion : plan particulier de mise en sécurité en cas d'intrusion d'un individu délinquant, d'un attentat.

Des exercices incendie sont faits régulièrement dans l'école, un exercice confinement est fait une fois dans l'année. Au cours de la première partie de l'année, nous réaliserons en complément 2 exercices intrusion (l'un durant les temps de classe, l'autre durant le temps d'accueil du matin).

D'autre part, pour accroître la sécurité et réduire le risque un certain nombre de mesures sont en place :

- Filtrage des entrées systématiquement par du personnel de l'école avec possibilité de contrôle d'identité et contrôle visuel des sacs
- L'école au site éliminatoire en dehors des heures d'entrée et de sortie n'est possible que par la rue des écoles. Il s'agit d'un allier 2 intersections (au au niveau du portail) et un deuxième au niveau de l'accueil auprès du secrétariat. Les autres portes sont verrouillées.
- Fermeture des portes et des barrières IMMÉDIATEMENT à l'heure de départ de cours. (évidement, les enfants d'éliminatoire arrivent en retard ou peuvent plus rentrer que par la rue des écoles). Il convient cependant d'arriver à l'heure afin de ne pas dérangier le personnel et les classes.

Invoite les familles à bien prendre connaissance de l'année en cas de détachement d'un PPRE : « information des familles - les bons réflexes en cas d'accident majeur »



LE PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE, PRÉVENTION ET ÉVACUATION

Page 1 sur 10